

EDITORIAL

Ce mois de mars sera bien entendu marqué par les élections municipales. Le premier tour aura lieu le dimanche 23 mars, de 8 heures à 18 heures.

Si nécessaire, un second tour aura lieu le dimanche 30 mars, aux mêmes horaires.

Le bureau de vote sera situé à l'Ecole Albert Toussaint.

Avant cela, dans le courant de ce mois, le conseil municipal se réunira pour voter le budget, acte essentiel de la vie des collectivités. Ce vote permettra d'engager les premières actions de travaux et d'investissements 2014, qui seront proposées par les Commissions Travaux et Finances, et d'assurer également la poursuite des travaux en cours dans des conditions de gestion optimales, dont bien entendu la salle multiactivités.

Cette réunion sera pour certaines et certains conseillers la dernière, après un ou plusieurs mandats.

Remercions les toutes et tous pour les nombreuses années passées au service de notre Ville, apportant leur temps, leurs compétences, leurs énergies, leurs opinions ou avis dans cet exercice passionnant qu'est la prise de décisions collectives.

Stéphane PERRIN

Directeur de la publication : Stéphane PERRIN

Mairie de Stenay - 55700
Tél. 03 29 80 30 31- Fax 03 29 80 35 79
Site Internet : www.stenay.fr
mairie@stenay.fr ou archives.municipales@stenay.fr

Impression : A.G.M. - Belleville-Verdun certifiée IMPRIM'VERT

LES MURS DU CINÉMA

Depuis quelques jours le chantier du cinéma connaît une évolution spectaculaire.

Le volume du projet prend forme significativement. Cette accélération est liée au système constructif choisi par l'architecte Christophe Presle. La structure en béton de la partie accueil, réalisée depuis le mois de décembre, a été coulée en place. La structure de la partie Salle est réalisée en béton matricé préfabriqué.



Le choix du béton préfabriqué matricé a plusieurs intérêts : D'abord, ce système est moins impacté par les conditions climatiques qui peuvent rendre délicat l'usage du béton en hiver puisque les murs sont réalisés en usine. Ensuite, il permet une mise en œuvre plus rapide des parois verticales. Par ailleurs, il permet d'obtenir plus facilement un rendu de la paroi externe avec un niveau de finitions très soigné. Enfin, il permet d'optimiser les coûts de fabrication. La principale contrainte de ce choix constructif est liée à la matrice qui impose à l'entreprise de gros œuvre d'avoir une méthodologie de travail très élaborée pour ne pas l'endommager au cours de la pose des murs préfabriqués.



Voici quelques chiffres clés :

Les pré-murs sont fabriqués en Alsace dans l'entreprise SPURGIN. Ils sont livrés par poids lourds par 4 maximum par chargement, à raison d'un camion par jour. Les pré-murs les plus grands mesurent un peu plus de 12 m de long. Leur poids est de 8 tonnes environ. Deux grues sont nécessaires pour les manipuler et transporter le matériel nécessaire à leur mise en œuvre. Actuellement, l'entreprise de gros œuvre (Gabella) a deux équipes, soit une vingtaine de personnes qui travaillent sur le chantier. La matrice recevra en finition une lasure dont la teinte est en cours de validation ■



VITE DIT

■ Pour rappel, le bureau de vote pour les élections municipales se tient à l'école Albert Toussaint. Ouverture des portes à 8h.

■ Les électeurs ne pouvant être présents pour les différents scrutins peuvent établir des procurations. Elles peuvent, à compter de ces élections, être établies sur le CERFA n°14952*01 disponible sur le site www.service-public.fr. Plus d'informations sur le site web de la commune (www.stenay.fr)

■ Réseau de transport d'électricité (RTE) rappelle aux propriétaires et exploitants concernés la loi du 5 juin 1906 et l'arrêté Interministériel du 17 mai 2001 prévoient que l'élagage et l'abatage des arbres compromettant la sécurité des ouvrages de transports d'électricité. Ces travaux sont réalisés par une entreprise mandatée par RTE, courant 2014.

■ L'enquête publique sur l'extension de la porcherie de Brouennes est ouverte à compter du 17 mars. Le dossier est consultable en mairie.

■ L'enquête publique sur l'enquête parcellaire de protection des captages des eaux de consommation humaine de la Commune d'Olizy sur Chiers est ouverte à compter du 12 mars. Le dossier est consultable en mairie.

■ Du 17 mars au 4 avril, l'école de cavalerie de Saumur organise dans le secteur de Stenay un exercice militaire en terrain libre, engageant des moyens lourds, pouvant amener l'occupation temporaire de propriétés privées.

PLACE VAUBAN

En raison de la fête du Marais qui aura lieu à compter du samedi 05 avril, la place Vauban, située derrière la Résidence Vauban, sera interdite à la circulation et au stationnement du mardi 1^{er} au lundi 14 avril inclus.

La circulation des bus se fera derrière le Musée de la Bière, sur le parking, rue du Moulin.

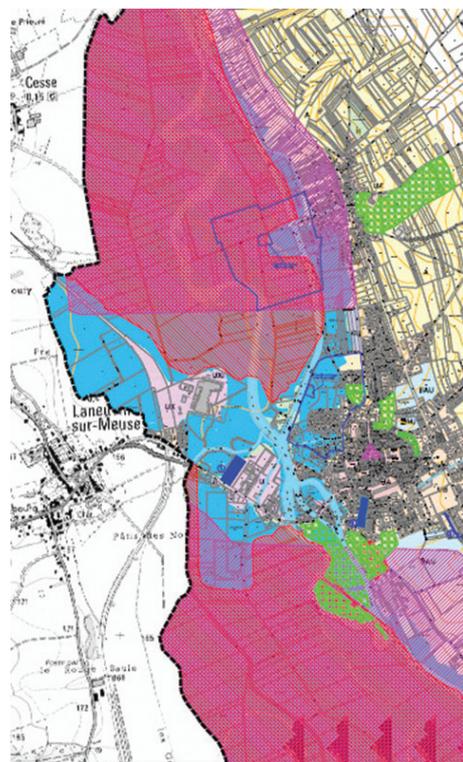
LES ZONES « A » ET « N » DU PLU STENAISIEEN

Le Plan Local d'Urbanisme, s'il s'intéresse aux zones agglomérées, n'oublie pas pour autant les zones non ouvertes à l'urbanisation. Elles sont de deux types : les zones naturelles et les zones agricoles. Ces deux zones revêtent une importance particulière sur Stenay.

Le territoire de Stenay est dans sa grande majorité un territoire agricole et naturel. Il se compose de champs, de prairies et de forêts. Ces zones forment ce que l'on appelle le paysage couramment dénommé « le pays ». Elles donnent une identité au territoire. Ces zones revêtent donc un caractère particulier que le PLU se doit de prendre en compte. C'est dans cette intention que l'Etat a mis en oeuvre plusieurs réglementations spécifiques venant protéger le paysage présentant un intérêt particulier. Ce sont les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Natura 2000, etc. Ces zones demandent donc au document d'urbanisme communal à s'adapter à elles, car elles sont jugées d'un intérêt supérieur.

A comme agricole...

Parce que sa mission première est de travailler la nature, l'agriculture est un secteur dont l'activité demande une réglementation urbanistique adaptée à sa spécificité. Le règlement du PLU, dans sa future rédaction, définit la zone A comme « la zone (qui) regroupe les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ». La définition portée par le règlement se veut donc claire et sans ambiguïté. Il s'adapte ensuite aux spécificités du milieu agricole. Ainsi les clôtures et les murs, qui sont soumis à déclaration en secteur urbanisé, sont dispensés de formalités à l'exception des cas visés par l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme. De la même façon, les hauteurs des bâtiments, les surfaces au sol occupées sont peu



La carte ci-dessus superpose différentes réglementations qui sont applicables sur le territoire de Stenay. Source : Dumay Infra

réglementées en zone agricole, pour ce qui est des bâtiments d'exploitation.

Toutefois, la liberté n'est pas totale en secteur A. Le monde agricole se voit aussi contraint par d'autres règles qui font l'objet d'une réglementation spécifique. Ainsi, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) s'impose à eux également. Exit donc les constructions dans les zones inondables. Difficile également de réaliser un bâtiment jaune fluo, car la zone A se doit de préserver l'environnement.

A cela, des contraintes locales viennent aussi s'appliquer aux activités agricoles. Il s'agit notamment des périmètres de protection des captages des eaux de consommation humaine. Afin de préserver la ressource en eau de la Commune,

certaines activités agricoles ne peuvent avoir lieu dans ces périmètres.

... et N comme naturel

La zone N, quant à elle, se définit comme « *La zone (qui) regroupe les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels* ». Elle vise donc à protéger le paysage, marqueur du territoire. Elle est en lien avec la zone A, puisque l'activité du monde agricole a un impact sur le paysage.

De ce fait, l'usage des sols est très limité, notamment en

terme de constructions, sauf si elles sont destinées à une utilité publique. C'est notamment le cas de la zone Nt, qui contient la station de traitement des eaux (STEP) ou bien encore dans la zone Ne qui permet certaines constructions limitées en volume et en objet (elles doivent avoir un lien avec l'activité agricole). Enfin, une zone Nm est créée dans le futur PLU. Elle englobe les terrains actuellement exploités en maraîcher afin d'en reconnaître l'existence au PLU. L'articulation des zones A et N du PLU de Stenay permet donc de préserver à la fois le paysage particulier de Stenay qui forme son identité territoriale et de donner les moyens au monde agricole d'exercer leurs activités. Un exercice difficile à mener, que la Commune a essayé de réaliser au mieux des intérêts des uns et des autres ■

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le mois prochain se dérouleront les élections municipales à Stenay comme partout ailleurs en France. Plusieurs modifications importantes auront lieu sur ce scrutin. Sous les Arcades fait le point sur celles-ci afin que chaque citoyen puisse s'exprimer sereinement.

L'année 2014 sera ponctuée de deux scrutins : le renouvellement général des conseils municipaux, les 23 et 30 mars 2014 et l'élection des députés européens, le 25 mai 2014. Si les modalités du scrutin européen ne nous sont pas encore connues au moment où nous rédigeons cet article, tel n'est pas le cas du scrutin municipal. Et les modifications apportées à ce scrutin bouleversent nos habitudes de vote.

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

A Stenay, comme dans toutes les communes de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire, pour Stenay, la communauté de communes du Pays de Stenay.

Le mode de scrutin change dans notre commune

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul. La liste doit respecter la parité, avec bien entendu un écart de 1 possible, car la liste doit comporter obligatoirement 23 personnes.

Pièce d'identité obligatoire

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité officielle, ou toute pièce avec photographie permettant de vérifier l'identité, pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires. La procuration sera établie à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Plus d'informations : www.interieur.gouv.fr rubrique élections ■

Elections Municipales STENAY			
Titre de la liste XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
Liste des candidats au conseil municipal		Liste des candidats au conseil communautaire	
Monsieur	1	Monsieur	1
Madame	2	Madame	2
Monsieur	3	Monsieur	3
Madame	4	Madame	4
Monsieur	5	Monsieur	5
Madame	6	Madame	6
Monsieur	7	Monsieur	7
Madame	8	Madame	8
Monsieur	9	Monsieur	9
Madame	10	Madame	10
Monsieur	11	Monsieur	11
Madame	12	Madame	12
Monsieur	13	Monsieur	13
Madame	14	Madame	14
Monsieur	15	Monsieur	15
Madame	16	Madame	16
Monsieur	17	Monsieur	17
Madame	18	Madame	18
Monsieur	19		
Madame	20		
Monsieur	21		
Madame	22		
Monsieur	23		

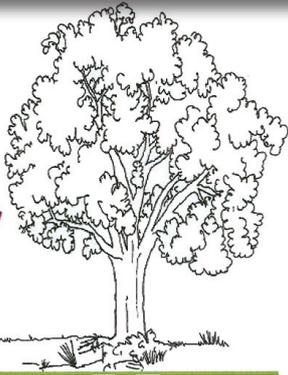
L'ESSENTIEL

- Un seul bulletin de vote pour désigner **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires**
- Une colonne comportant **23 noms** pour les conseillers municipaux et une colonne contenant **18 noms** pour les conseillers communautaires
- **Alternance** entre un homme et une femme dans chaque colonne
- Un **ordre des candidats sensiblement différent** entre les deux colonnes est possible



LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CANTON DE STENAY

LA
MAISON
DU PARC



CENTRE SOCIO-CULTUREL



ZOOM SUR...

■ **Camp dans les Vosges** : Séjour Ski du lundi 10 au vendredi 14 à La Bresse : 3 jours de ski de descente dans un magnifique chalet à 300m des pistes, plus de nombreuses activités.

■ **Séjour Court Métrage** : du mardi 4 au jeudi 6 à Halles-Sous-Les-Côtes avec écriture du scénario, réalisation, jeux d'acteurs, montage.

■ **ALSH « Escap-Ados »** : 5 activités par semaine (1 par jour) pour un tarif de 12 à 35 euros : 1 atelier (cuisine) + 1 jeu + 1 sortie (piscine, bowling...) + 1 soirée (vidéo, console...) + une activité créative (tatouage). Inscriptions au Centre Social.

■ **ALSH (moins de 12 ans)** : pendant les vacances du lundi 3 au vendredi 14 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 à Stenay ou Mouzay avec stage Hip-hop. Cette année, le projet porte sur le carnaval (déguisements, bricolage, préparation de la décoration du char). Sortie prévue : City-Parc Laser Games (1^{ère} semaine) et le Grand cirque sur l'eau à Verdun (2^{ème} semaine).

NOUVEAUTÉS

■ **Ateliers parents-enfants** : les mercredis de 10h à 12h
- Le mercredi 19 : Raconte Tapis à Laneuville. Covoiturage possible, inscription obligatoire. RDV à 9h45 devant le Centre Social.



■ **Sortie au salon des loisirs créatifs à Reims** : le jeudi 20, départ à 8h30 au parking du musée de la bière. Tarif : 20 euros. Inscriptions et renseignements au Centre Social.

■ **Ouverture de la boutique « Etoffe Meuse »** : à partir du lundi 24. Les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, rue Laennec (ancienne école maternelle).



FLASH activités - FLASH activités

■ **Ateliers parents enfants** : Le mercredi 19 de 10h à 12h.

■ **Ateliers culinaires** : Tous les jeudis après-midis quelques personnes se retrouvent dans la cuisine du centre social pour réaliser une recette de leur choix.

■ **Accueil de loisirs** : Pour les enfants de 4 à 11 ans scolarisés. Le mercredi en demi-journée ou journée complète avec possibilité de repas tiré du sac. Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

■ **Accompagnement à la scolarité** : Ateliers gratuits d'aide à la scolarité en partenariat avec les écoles primaires, sites de Laneuville / Mouzay / Stenay (A.Toussaint) et collège A. Kastler (sixièmes et cinquièmes).

■ **Anniversaires** : Organiser l'anniversaire de son

enfant au centre le mercredi ou le samedi avec deux formules, 30 euros ou 55 euros (boissons et gâteaux fournis), sur réservation pour une animation de 2h30.

■ **Foyer des Jeunes du Canton de Stenay** ouvert à tous de 12 à 17 ans le mardi de 16h à 19h30, le mercredi de 14h à 19h30, le jeudi de 16h à 19h30, le vendredi et le samedi de 15h à 20h.

■ **De nombreux ateliers pour tous** : créatifs, dentelle aux fuseaux, club de marche, couture... Renseignements sur place, par téléphone ou sur le site internet du Centre social.

■ **Ateliers informatiques (tous niveaux)** : Nepvant, Pouilly-sur-Meuse et Stenay, horaires disponibles et lieux des cours par téléphone ou sur le site internet du Centre social.

AU MUSÉE DE LA BIÈRE

■ **Le samedi 1^{er} :**

Réouverture du Musée de la Bière, tous les jours, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

■ **Le samedi 1^{er} :**

Soirée de lancement à 20h30 de la saison 2014 avec concert de mu-



siques et chants irlandais du groupe Escapade. Entrée gratuite.

■ **Du samedi 8 au 27 avril :**

Exposition de photographies et vues de champs de bataille de la Première Guerre Mondiale « D'Ypres à Verdun » d'Eric de Wallens.

DU CÔTÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

En mars, l'Office de Tourisme invite chacun à prendre l'air dans les rues de la ville muni de la nouvelle édition du circuit découverte du patrimoine stenois, pourvu du nouveau plan et d'un contenu plus aéré. Nous vous invitons également à découvrir ou redécouvrir les monuments franco-allemands 1914-1918 de Luzy Saint Martin, mémorisant les terribles combats qui suivirent la bataille des frontières les 26, 27 et 28 août 1914. Un document bilingue vient tout juste d'être édité par la commune de Luzy en partenariat avec l'Office de Tourisme, Leader et le Conseil Général. Des remerciements sont particulièrement exprimés envers Monika

Hauf, membre du Cercle Saint Daugobert, pour la traduction du document en allemand. Il sera d'ailleurs prochainement disponible en version anglo-néerlandaise.



Pour se le procurer, il suffit de passer à l'Office de Tourisme, ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h et de

14h à 18h. L'aménagement de l'Office de Tourisme sera mis cette année en résonance avec la commémoration du centenaire avec du matériel provenant du musée « Romagne 14-18 » sur le thème de l'évacuation des civils et des combats de 1914 qui sera exposé.

Par ailleurs, un travail est en cours d'élaboration sur l'accueil des familles avec l'installation de mobilier pour enfants, en partenariat avec Robert Gondoin. Des jeux, coloriages, quizz sur le Pays de Stenay et une balade insolite riche d'expressions populaires à chercher dans la ville compléteront l'offre proposée aux enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents ■

MARCHÉ PAYSAN ET BIÈRE DE MARS

Le prochain marché paysan de l'année 2014 aura lieu à **la brasserie du Château de Charmois le dimanche 23 de 14h00 à 18h00** (entrée gratuite).

De nombreux producteurs seront présents dans la cour du château et vous pourrez venir les rencontrer. Une occasion de venir faire ses courses avec de bons et véritables produits du terroir meusien : bières Charmois, viandes et saucissons, charcuteries et terrines, escargots, volailles, miel, fruits et jus de fruits, fromages de chèvre et de vache, confitures, pommes de terre, vins de Meuse, plants et fleurs, gâteaux et douceurs,

légumes de saison...



Pour ce nouveau rendez-vous, le brasseur Alain Bonnefoy a mis au point une nouvelle bière fraîchement sortie de ses cuves : la Bière de Mars.

Ambrée, fraîche et pétillante, riche en houblon, c'est une toute nouvelle bière d'exception mais en quantité limitée que propose le brasseur.

C'est également cette année que la brasserie de Charmois fête son dixième anniversaire et, à cette occasion, le groupe de musique « Les Saltimbranks » viendra jouer dans la cour du Château. Leur prestation commencera à 15h et se déroulera tout l'après midi. Bien entendu, c'est aussi une journée portes ouvertes pour la brasserie et les visiteurs pourront donc découvrir le lieu de production de la bière ainsi que la nouvelle cave de fermentation ■

KERMESSE

La kermesse annuelle de la Paroisse Sainte-Bénédicte de la Croix du Pays de Stenay aura lieu **le dimanche 30 à partir de 14h00 à la salle du foyer Mathis**. Elle est organisée par

les paroissiens dans le but de subvenir financièrement aux différentes charges de la paroisse (salle pour le catéchisme, chauffage de l'église, entretien du presbytère). De nombreux stands seront

proposés : loterie, enveloppes surprises, jeux pour petits et grands, vente de CD et d'ouvrages religieux, buvette et les traditionnelles gaufres pour se restaurer. Entrée gratuite ■

SPECTACLE À LANEUVILLE

Le collectif Théâtre Stenay-Montmédy « Les Chat'Ernelle » présente « Le cri de la feuille » **le samedi 29 à 20h30 à la salle des fêtes de Laneuville-sur-Meuse**. Tarif : 10 € pour les adultes et 8 € tarif réduit pour

étudiant et enfant à partir de 7 ans. Quatre citoyens en pleine crise existentielle se rencontrent pour faire un stage d'épanouissement personnel en pleine nature. Leur objectif : améliorer leur vie, trouver la clef du bonheur... Une

comédie de Fabienne GALULA et Fabrice FELTZINGER (déjà remarqués dans « La maîtresse en maillot de bain » à Laneuville en 2013). Réservations obligatoires au 03 29 80 60 39, 03 29 80 18 72 ou 06 33 28 99 81 ■



PHARMACIENS GARDES DE MARS

SOUS RÉSERVE - CHANGEMENTS POSSIBLES AU COURS DU MOIS.
ATTENTION : EN SEMAINE, LE RÉPONDEUR DE VOTRE PHARMACIEN DONNE LA PHARMACIE DE GARDE OU COMPOSEZ LE 3237 OU CONSULTEZ www.3237.fr

■ Les 1^{er} et 02
Pharmacie MARC
15, Rue Mabilles 55600 MONTMEDY
03 29 80 10 38

■ Les 08 et 09
Pharmacie du Val Dunois
17, Rue de l'Hôtel de Ville 55110 DUN-SUR-MEUSE
03 29 80 90 36

■ Les 15 et 16
Pharmacie de la Place
9, Rue Mabilles 55600 MONTMEDY
03 29 80 11 34

■ Les 22 et 23
Pharmacie BOUCHÉ
35, Rue de Carnot 55150 DAMVILLERS
03 29 85 60 29

■ Les 29 et 30
Pharmacie des Cytises
6, avenue de Verdun 55700 STENAY
03 29 80 30 70 ou 03 29 80 30 28

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Avenue de Verdun - 55700 STENAY - Tél. : 03 29 80 32 34

■ **PLANNING FAMILIAL** : Sur rendez-vous.

Informations possibles par téléphone du lundi au vendredi.

LOCAUX EX-GRETA

8 rue de Mûnnerstadt - 55700 STENAY

■ **CENTRE TABACOLOGIE/ALCOOLOGIE** : Les permanences ont lieu le jeudi de 14h à 17h, une semaine sur deux. Sur rendez-vous uniquement au 06 68 14 09 72.

ACTIVITÉS DIVERSES ET PERMANENCES

- **BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS** Le lundi de 14h30 à 16h30, le mercredi de 15h à 18h, le vendredi de 10h à 12h, le samedi de 14h à 17h.
- **CHIFFRES ET LETTRES** Chaque vendredi à 13h30 (ancien CMS).
- **CHORALE** Chaque mardi à 20h15 (Ecole de musique).
- **CLUB DES ANCIENS** Les jeudis de 13h30 à 18h (Résidence Vauban).
- **ÉCOLE DE MUSIQUE** Permanence du lundi au vendredi de 9h à 11h et le mercredi de 9h à 12h (03 29 80 49 52) - Rue Chanzy.
- **FITNESS** Mardi de 18h à 19h et jeudi de 18h15 à 19h15 (renforcement musculaire), jeudi 19h15 à 20h15 (step).
- **MESSE** Le dimanche à 10h30 en l'église paroissiale.
- **PEINTURE** Chaque mercredi à 14h (ancien CMS).
- **SCRABBLE** Chaque lundi à 13h30 (ancien CMS).

MAISON DES SERVICES

Résidence Vauban - 55700 STENAY
Tél. : 03 29 80 26 81 - Fax : 03 29 80 26 82
Email : maisondesservices@stenay.com

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SOCIAL RETRAITE LOGEMENT

- **A.D.A.P.A.H.** (03 29 79 05 84) Les lundis et vendredis matins de 9h à 12h.
- **A.D.M.R.** Le lundi matin de 8h à 12h.
- **A.M.I.E.** Le lundi de 8h45 à 12h, le jeudi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h et le vendredi de 13h30 à 17h.
- **A.M.I.E.** Accueil gens du voyage : Le mardi 04 de 13h30 à 16h.
- **C.A.U.E.** Le lundi 17 de 9h à 12h (sur rendez-vous).
- **CENTR'AID** (soins aux toxicomanes) Se renseigner à la Maison des Services.
- **C.A.R.S.A.T.** (ex CRAM - service retraite) : Téléphoner au 3960.
- **C.A.R.S.A.T.** (ex CRAM - service social) : Sur convocation, le mercredi 19 et le mardi 25 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- **CROIX BLEUE** Permanence d'accueil et d'écoute sur la prévention de l'alcoolisme, le jeudi 20 de 14h à 16h30.
- **PERMANENCES D'URBANISME** Le mercredi 19 de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous auprès de la Maison des Services). En alternance, 1 mercredi sur 2 avec Montmédy (Mairie).
- **SÉCURITÉ SOCIALE** Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Borne de remise à jour Carte Vitale en pharmacie.
- **S.S.I.A.D.** (soins infirmiers à domicile) Le jeudi matin de 8h à 12h.

ACCES AU DROIT

- **CEDIFF** (Information juridique en droit privé) : Le mardi 11 de 13h30 à 16h30 et le lundi 17 de 14h à 17h.
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE** Adresser courrier à Monsieur Roland Moulot, 10 rue du général Renard - 55110 DUN-SUR-MEUSE. Permanence le mardi 11 de 9h à 11h30 (uniquement sur rendez-vous à la Maison des Services).

EMPLOI - FORMATION

- **PÔLE EMPLOI** Se renseigner à la Maison des Services ou contacter le Pôle Emploi de Verdun (3949). Offres consultables sur place, actualisées le mercredi.
- **MAISON DE L'EMPLOI** sur convocation le jeudi matin et l'après-midi le premier jeudi du mois.
- **POLYVAL JAPIOT** Pas de permanence ce mois.
- **ASSEDIC** Pas de permanence Stenay. Renseignements au 39 49 (numéro unique, ne fonctionne que d'un fixe), ou sur www.assedic.fr
- **KIOSQUE INFORMATION JEUNESSE** En libre accès au Foyer des Jeunes.
- **MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN** Les mardis et vendredis de 9h30-12h et 13h30-16h, sur rendez-vous au 03 29 86 25 26.
- **POINT EMPLOI** Les lundis et vendredis de 14h à 16h.
- **C.I.R.F.A.** Centre d'information et de recrutement des Forces Armées, pas de permanence ce mois.
- **MARINE NATIONALE** Point d'information et de recrutement, pas de permanence ce mois.

■ **SCRAPBOOKING** Chaque lundi à 13h30 (ancien CMS).

■ **YOGA** Chaque jeudi de 18h à 19h (ancien CMS).

■ **A.P.A.P.H. DU NORD MEUSIEN C.I.T.L.** (03 29 80 37 49).

■ **I.L.C.G.** - Instance Locale de Coordination Gérontologique : le dernier vendredi du mois, de 09h à 11h en Mairie.

■ **C.F.D.T. - PRUD'HOMMES ET RETRAITES INTERPROS** Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 17h à 18h30 au 23, Rue Chanzy - Stenay. Contact au 03 29 80 31 13 ou au 03 29 45 07 97.

■ **OBSERVATOIRE DU LOGEMENT** Tous les jours de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 à la CODECOM (03 29 80 31 81).

■ **SMD PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES** Appui création entreprises www.smd-eco.fr - Chemin des Grosseilliers - Tél. : 03 29 80 38 38.

■ **PERMANENCE DU MAIRE** Le samedi 9h30 - 11h30 (sur RDV).

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS :

Brigitte CAZENAVE épouse Legrand
Henri JEANNET
Jeanne BASTIEN veuve BOULET
Julienne SIMON veuve SIMON
Dominique SADEK

Jean CHAMPENOIS
Odette LOPES divorcée GAUTHIEZ

NAISSANCE :

Chadene BENCHOUHRA

AMICALE CULTURE ET LOISIRS

L'association propose une initiation à l'Ikebana, art floral japonais.

Les personnes intéressées peuvent contacter Dominique Zanier au 03 29 80 48 68 ou 06 65 44 25 47

et par mail : do.zanier@wanadoo.fr ■

ASSOCIATION LES DIABLOTINS

L'association des Parents d'Elèves « Les Diablotins » participe au grand carnaval de Stenay le dimanche 6 avril. Tous les enfants désireux d'y participer

sont invités à venir nous rejoindre sur le char accompagnés de leurs parents. Des costumes peuvent être mis à disposition des enfants et de leurs accompagnants. Pour plus de

renseignements, consultez notre blog : <http://lesdiablotins-stenay.over-blog.com> ou contactez Anne BASTON au 06 80 88 06 95 ou Stéphanie ERARD au 06 63 52 53 08 ■

KINÉ GARDE RESPI

Afin de désencombrer les services d'urgence les week-ends, un système de gardes respiratoires a été mis en place. *Kiné Garde Respi* fonctionne du 1^{er} no-

vembre au 1^{er} mai de chaque année. Le principe est simple, le médecin prescrit des séances de kiné respi pour un nourrisson ou un adulte la veille ou durant le week-end. Mais

quel kiné aller voir ? Le programme complet des gardes est consultable sur le répondeur de votre kinésithérapeute habituel ou contacter le service Médigarde au 08 20 33 20 20 ■

ASSOCIATION SPORTIVE STENAY – MOUZAY

Les matches de mars

Dimanche 2 :

■ Équipe A : match à 15h au stade des Tilleuls contre Bar-le-Duc.
■ Équipe C : match à 15h au stade du Lycée contre Etain.

Dimanche 9 :

■ Équipe A : match à 15h au stade des Tilleuls contre Fains.

Dimanche 16 :

■ Équipe B : match à 15h au stade

des Tilleuls contre Lérouvillle.

Dimanche 30 :

■ Équipe A : match à 15h au stade des Tilleuls contre Velaines.

CONCOURS DE BELOTE

Le club de football, Association Sportive Stenay-Mouzay, organise un concours de

belote par équipe **le samedi 15 à 20h30 à la salle des fêtes.**

Le tarif de participation est fixé à

8 euros par joueur. Le 1^{er} lot est un bon d'achat de 100 euros par joueur ■

LOTO DE L'ESPÉRANCE BASKET

Le club de basket, l'Espérance Basket, organise un loto **le dimanche 2 à 14h à la salle des fêtes.** Ouverture des portes à 13h et premier tirage à 14h.

Nombreux lots à gagner : lave-linge, réfrigérateur, tondeuse thermique, barbecue, cafetière Senseo, tablette tactile, caméra sport HP... et un lot surprise !

Tarifs : 2€ le carton, 8€ les 5, et 15€ les 10 cartons. Buvette et petite restauration sur place. Renseignements et réservation auprès de Bertrand Kolosa au 06 80 27 54 87 ■

TENNIS-CLUB

Le club de tennis a plusieurs rencontres programmées à domicile au cours du mois.

Coupe Meuse femmes

■ Le dimanche 16 contre Fresnes-en-Woëvre.

Crédit Mutuel division B

■ Le dimanche 23 contre Fresnes-en-Woëvre.

PING PONG CLUB

Le Ping Pong Club Stenay organise les championnats de Meuse de Tennis de Table **le**

samedi 22, après-midi pour les jeunes, et le dimanche 23 toute la journée pour les adultes à la

salle polyvalente.

Entrée libre et restauration sur place prévue ■

Le 1^{er} **STENAY** - Réouverture du Musée Européen de la Bière

Le 1^{er} **STENAY** - Concert de musique et chants irlandais du groupe Escapade au Musée de la Bière

Le 2 **STENAY** - Loto à la salle des fêtes (Espérance Basket)

Du 3 au 14 **STENAY** et **MOUZAY** - Programmes d'animations par le Centre Social et Culturel

Le 8 **STENAY** - Atelier de perfectionnement à la pâte polymère au magasin Créa en fêtes

Le 8 **STENAY** - Journée mondiale de la femme

Du 8 au 31 **STENAY** - Exposition « D'Ypres à Verdun » d'Eric de Wallens au Musée de la Bière

Le 15 **STENAY** - Concours de belote à la salle des fêtes (ASSM)

Le 15 **MOUZAY** - Loto à la salle des fêtes (Les p'tits Écoliers BBM)

Le 19 **STENAY** - Conférence « La côte de Meuse » par Pierre de Martin à la Bibliothèque Municipale

Le 19 **LANEUVILLE-SUR-MEUSE** - Atelier « Au bout du conte » par Monique Cartel à la bibliothèque

Le 20 **STENAY** - Sortie au salon des loisirs créatifs de Reims par le Centre Social et Culturel

Les 22 et 23 **STENAY** - Championnats de Meuse de Tennis de Table à la salle polyvalente

Le 23 **STENAY** - Elections municipales à l'école A. Toussaint

Le 23 **MOUZAY** - Marché paysan au château de Charmois

Le 29 **BAËLON** - Concours de belote à la salle des fêtes (Baëlon Loisirs)

Le 29 **LANEUVILLE-SUR-MEUSE** - Spectacle « Le cri de la feuille » à la salle des fêtes (Chat'Ernelle)

Les 29 et 30 **STENAY** - Fête patronale de Cervisy

Le 30 **STENAY** - Kermesse paroissiale au foyer Mathis

Le 30 **STENAY** - Elections municipales à l'école A. Toussaint

Office de Tourisme
5, place Raymond Poincaré -
Tél. : 03 29 80 64 22 - Fax :
03 29 80 62 59 - **Mars** :
fermeture du bureau de la
capitainerie et ouverture au
public au centre-ville du
**mardi au samedi de 10h à
12h et de 14h à 18h.**
(info@tourisme-stenay.com)

Chaque premier samedi
du mois : **marche de
10 kilomètres avec les
Robinsons**, ouverte à tous.
Rendez-vous à 13h30 devant
la salle des fêtes de Baëlon.
03 29 80 65 23

Chaque dimanche et jour férié
(hors sorties spéciales), **sortie
ornithologique** avec la L.P.O
de 09h00 à 12h00. Rendez-
vous au pont des Poteaux,
à 1 kilomètre de Mouzay
direction Dun-sur-Meuse

06 83 29 25 47

Cercle philatélique de
Stenay : Réunion adhérents
**chaque premier lundi du
mois à 20h30.**
Rencontre jeunes
philatélistes **le samedi 22
à 10h00** (ancien Centre
Médico Social, rue de
l'Hôpital).

CINÉMA LUX MONTMÉDY

<http://cinema-montmedy.com>

LES 3 FRÈRES : LE RETOUR
(comédie)

Samedi 1 (14h30 et 21h), dimanche 2
(14h30), mardi 4 (21h)

LE DÉMANTÈLEMENT
(drame)

Samedi 1 (17h30), dimanche 2
(17h30 et 20h), lundi 3 (20h)

UN BEAU DIMANCHE
(comédie dramatique)

Vendredi 7 (21h), samedi 8 (21h),
dimanche 9 (17h30)

**JACK ET LA MÉCANIQUE DU
COEUR** (aventure, animation)

Samedi 8 (14h30), dimanche 9 (14h30),
mardi 11 (21h), jeudi 13 (14h)

LULU FEMME NUE
(comédie dramatique)

Samedi 8 (17h30), dimanche 9 (20h),
lundi 10 (20h)

MEA CULPA
(thriller, policier)

Vendredi 14 (21h), samedi 15 (14h30
et 21h), dimanche 16 (14h30),
mardi 18 (21h)



LE GÉANT ÉGOÏSTE
(drame - VO sous-titrée)

Samedi 15 (17h30), dimanche 16
(17h30 et 20h), lundi 17 (20h)

LA VOLEUSE DE LIVRES
(drame)

Vendredi 21 (21h), samedi 22 (21h),
dimanche 23 (17h30),
mercredi 26 (13h30)

L'ÎLE DES MIAM-NIMAUX
(animation, comédie - 3D)

Samedi 22 (14h30), dimanche 23
(14h30), mardi 25 (21h)

MÈRE ET FILS
(drame - VO sous-titrée)

Samedi 22 (17h30), dimanche 23 (20h),
lundi 24 (20h)

SUPERCONDRIACQUE
(animation - 3D)

Vendredi 28 (21h), samedi 29 (14h30
et 21h), dimanche 30 (14h30)

12 YEARS A SLAVE

(drame, historique - VO sous-titrée)
Samedi 29 (17h30), dimanche 30
(17h30 et 20h), lundi 31 (20h)

Pour le prochain bulletin, pensez à déposer
vos articles avant le 14 mars.